A l’attention des participants aux négociations du trilogue sur la PAC

Karlsruhe, 14.12.2020

Réorientation immédiate de la politique agricole de l'UE sans alternative: Appel pour la protection de l'eau potable à la Commission européenne, au Conseil et au Parlement

Mesdames et Messieurs les participants aux négociations du trilogue sur la PAC,

la politique agricole commune (PAC) de l'Union européenne (UE) pour la période 2021-2027 est maintenant dans la phase finale de prise de décision : les négociations du trilogue interinstitutionnel du Parlement européen, du Conseil et de la Commission européenne. L'Association Internationale des Services d‘Alimentation en Eau potable du Bassin versant Rhénan (IAWR) et les associations d'approvisionnement en eau potable des bassins de la Meuse et de l'Escaut, qui comptent au total 81 millions d'habitants, lancent un appel urgent à tous les acteurs du trilogue: Les prédéterminations du Parlement européen et du Conseil (Agriculture) font obstacle à la nécessaire réorientation de la PAC et, selon toute vraisemblance, ne peuvent plus être modifiées de manière significative. En outre, toutes les prédéterminations sont incompatibles avec le Green Deal européen. L'eau est irremplaçable et une eau potable propre est essentielle pour tous (SDG 6). Il n'y a donc pas moyen de contourner une transformation courageuse et durable de l'économie agricole - la seule question est de savoir si cela est fait à temps. Nous n'avons pas le droit de priver la postérité de ressources en eau potable intactes. Envoyez donc dès maintenant un signal clair pour la réorientation de la politique agricole!

Comme dans le cas de la crise climatique, il est urgent, pour préserver l'approvisionnement en eau potable, d'éviter de manquer le moment où il est encore possible d'inverser à temps le niveau actuel de pollution par les pesticides, leurs produits dérivés et les engrais (azotés) issus de l'agriculture. Il ne faut pas en arriver à une situation où seule la limitation des dommages est possible dans les masses d'eau, mais plus aucune remédiation dans le but de restaurer la qualité naturelle de l'eau. Les nappes phréatiques en particulier, qui sont souvent vieilles de plusieurs décennies à plusieurs millénaires, peuvent être polluées pendant une période imprévisible si la protection de ces ressources en eau potable, dont la nécessité est urgente, n'est pas introduite maintenant avec la PAC 2021-2027. Selon l'état de l'art scientifique et technologique, les méthodes techniques ne permettent pas d'éliminer à 100 % la pollution des eaux utilisées pour l'approvisionnement en eau potable. Il est donc d'autant plus important de valoriser et de maintenir propre cette base de la vie. En pensant aux générations futures, nous devons faire tout ce qui est en notre pouvoir pour mettre un terme aux apports et aux excédents de substances agricoles - ainsi qu'au changement climatique afin de restabiliser le cycle de l'eau. Pour ce faire, il faut s'attaquer concrètement aux causes et éliminer progressivement les sources de pollution. La PAC 2021-2027 et le Green Deal européen offrent une opportunité historique qui ne doit pas être gâchée.

La PAC 2021-2027 doit donc être alignée sur le Green Deal européen et ses objectifs jusqu'en 2030, en particulier les objectifs des stratégies "Farm-to-Fork" et biodiversité : 50 % d'utilisation de pesticides en moins, au moins 20 % d'utilisation d'engrais en moins, 50 % d'utilisation d'antibiotiques en moins, agriculture biologique sur 25 % des terres, au moins 30 % des terres de l'UE en tant que zones protégées. Cela apportera également une contribution nécessaire à l'intensification de la mise en œuvre de la directive-cadre sur l'eau de l'UE, pour laquelle des

c/o Stadtwerke Karlsruhe GmbH, Daxlander Straße 72, 76185 Karlsruhe, Deutschland ● Tel. +49 721 599 3202 ● Fax +49 721 599 3209
iawr@iawr.org ● www.iawr.org

mesures sont actuellement en cours de préparation pour le troisième cycle de gestion 2022-2027. Le financement de la PAC 2021-2027 doit être mis en conformité avec les objectifs du Green Deal européen et de la directive-cadre sur l'eau de l'UE :

1. Les deux piliers de soutien de la PAC doivent prévoir un financement non bureaucratique pour l'introduction (ou le maintien) de l'agriculture biologique certifiée. Sans soutien financier, le risque de passage à l'agriculture biologique pour les agriculteurs est difficilement acceptable. Afin de maintenir la propreté de l'eau potable (eau destinée à la consommation humaine), l'agriculture biologique doit tout d'abord être mise en œuvre dans les zones de protection des eaux à usage agricole afin de protéger efficacement ces zones particulièrement vulnérables de l'approvisionnement en eau potable dans un avenir proche.

2. Au lieu de paiements à la surface forfaitaires, tous les paiements directs provenant de l'argent des contribuables doivent être liés à de véritables "*bonnes conditions agricoles et environnementales*" (BCAE+ERMG) en tant que conditionnalité du bien commun. Des exigences environnementales plus strictes uniquement dans les différents États membres entraîneraient des désavantages concurrentiels sur le marché intérieur de l'UE et donc un manque d'acceptation dans l'État membre concerné. Par conséquent, un cadre fixe pour la mise en œuvre de la politique agricole doit être valable dans toute l'UE et doit être doté de mécanismes de contrôle simples et d'application stricte.

3. La transformation durable de l'agriculture doit s'accompagner de programmes éducatifs sur les exemples existants de meilleures pratiques en matière d'agriculture biologique et l'agroécologie et de programmes de recherche fondés sur ces exemples.

4. Les méthodes de traitement conservant les sols sont une condition préalable au stockage de l'eau dans le sol et à la formation de nouvelles eaux souterraines et contrecarrent à la fois la rareté de l'eau et les risques d'inondation grâce à la rétention naturelle. En outre, la pollution de l'eau augmentera en raison du changement climatique en cours et doublera, par exemple, si les mêmes quantités de substances (nocives) sont rejetées dans la moitié des quantités d'eau pendant les périodes sèches. Une véritable conditionnalité est nécessaire pour stopper et inverser ces aberrations (voir n° 2).

5. La crise du Coronavirus montre à quel point il reste vital de garantir un approvisionnement de base. L'importance des cycles économiques et des chaînes de valeur régionales, du commerce et des voies de transport courts avec une production aussi régionale que possible, au moins au sein de l'UE ("reshoring"), au lieu de l'accent mis précédemment sur la compétitivité (subventionnée par la PAC) avec des prix bas sur les marchés mondiaux, devient évidente. Les paiements directs actuels de la PAC sont en partie responsables de l'augmentation constante de la production agricole conventionnelle au détriment de l'environnement et, par le biais des excédents du côté de l'offre, génèrent un effondrement des prix qui met continuellement en danger l'existence des petites exploitations agricoles au sein de l'UE et des marchés régionaux en dehors de l'UE. Un changement de direction dans les paiements directs de la PAC est une condition préalable pour résoudre cette situation.

Un regard au-delà de l'horizon de la protection de l'eau potable montre qu'il y a aussi une poussée véhémente pour une transformation de l'agriculture pour de nombreux autres biens publics: Protection du climat, de la nature et de la biodiversité, y compris la protection des insectes/abeilles, la protection du milieu aquatique, la qualité de l'air et surtout la protection des sols (fertilité). En outre, il y a la protection des (petites) exploitations agricoles, mais aussi la

c/o Stadtwerke Karlsruhe GmbH, Daxlander Straße 72, 76185 Karlsruhe, Deutschland ● Tel. +49 721 599 3202 ● Fax +49 721 599 3209
iawr@iawr.org ● www.iawr.org

protection des consommateurs et de la santé, car même les personnes à faibles et moyens revenus doivent pouvoir se permettre une alimentation saine avec des aliments non contaminés, sans parler du bien-être des animaux dans la production industrielle de viande. En bref, l'objectif est de passer à une agriculture respectueuse de l'eau potable, du climat, de la nature, de la biodiversité, des insectes, des abeilles, de l'eau, de l'air, du sol (fertilité), des (petits) agriculteurs, des consommateurs et des animaux.

La direction générale est déjà fixée avec le Green Deal européen, y compris le plan d'action "Zéro pollution" - Vers une ambition de zéro pollution pour l'air, l'eau et le sol (IAWR et al., feedback sur la Feuille de Route). Du point de vue de l'approvisionnement en eau potable, il n'y a d'avenir pour l'Europe que si le Green Deal européen est mis en œuvre et appliqué avec des efforts communs. Ainsi, les graines peuvent être semées davantage afin que nos descendants puissent également bénéficier d'une eau potable propre et d'un moyen de subsistance. Aujourd'hui déjà, la protection de leur eau potable est une préoccupation urgente de la population.

Nous sommes à votre disposition pour toute coopération future.

Avec mes sincères salutations et mes meilleurs voeux de santé

Président de l'IAWR
Également au nom de RIWA-Meuse et RIWA-Escaut

Directeur général de l'IAWR

Annexe : Catalogue en 12 Points de l'IAWR (n° 6b)

Distributeurs :
Après 7 jours sur le site de l'IAWR, https://fr.iawr.org/nouvelles/; Communiqué de presse

c/o Stadtwerke Karlsruhe GmbH, Daxlander Straße 72, 76185 Karlsruhe, Deutschland ● Tel. +49 721 599 3202 ● Fax +49 721 599 3209
iawr@iawr.org ● www.iawr.org